



Rencontre entre Monsieur Nicolas Schmit et les membres de l'Assemblée plénière de la Chambre des salariés



En date du 15 octobre 2009, Monsieur Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration et, à ce titre, ministre de tutelle de la Chambre des salariés (CSL) a honoré de sa présence l'Assemblée plénière.

Lors de son intervention devant les 60 membres, le ministre a exposé les grandes lignes du programme gouvernemental dans le domaine de l'emploi ainsi que ses préoccupations premières en tant que ministre Travail et de l'Emploi

Légende de gauche à droite :

Estelle Winter, vice-présidente ;
Norbert Tremuth, directeur ;
Jean-Claude Reding, président ;
Nicolas Schmit, ministre du
Travail, de l'Emploi et de
l'Immigration ; René Pizzaferrì,
directeur et Marc Glesener, vice-
président.

Il a insisté sur le fait qu'en période actuelle de crise, il est important de maintenir le dialogue entre les partenaires sociaux afin de sauvegarder le modèle social luxembourgeois. Selon Nicolas Schmit, c'est ensemble qu'ils devront développer des mesures qui permettront de résorber le chômage.

Il compte sur les travaux de réflexion de la Chambre des salariés qui seront pris en compte lors de l'élaboration de la politique économique et sociale future.

D'autre part, selon son opinion, le rôle de la Chambre est renforcé par le fait que cette dernière offre des formations professionnelles continues dans le but de permettre aux salariés de se former tout au long de leur vie afin d'optimiser leurs chances de promotion et d'évolution dans l'entreprise et d'éviter ainsi l'exclusion sociale. Au plus profond de la crise, le Luxembourg doit saisir l'opportunité de renforcer la qualification de sa main-d'œuvre par la formation professionnelle continue pour rester parmi les premiers compétiteurs.

Suite à la présentation des principaux objectifs que s'est fixés le ministre de du Travail et de l'Emploi pour cette période législative, les membres de la CSL ont pu exposer leur point de vue sur les différentes actions proposées par le ministre.

Pour conclure cette entrevue, le président de la Chambre des salariés, Jean Claude Reding, a salué les priorités du ministre concernant, entre autres, l'adaptation de la législation sur les délégations du personnel pour renforcer leur rôle au sein des entreprises. Il a également souligné sa satisfaction quant à la position de Nicolas Schmit de ne pas vouloir assouplir le droit social mais, au contraire, de prôner le respect des





CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

principes fondamentaux du droit du travail en tant qu'instrument de
protection des salariés et de cohésion sociale.

Luxembourg, le 16 octobre 2009

communiqué N°12

